

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.984
9 juin 2005

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 9 juin 2005, à 10 h 15

Président: M. Joseph AYALOGU (Nigéria)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 984^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais donner la parole aux membres de la Conférence qui ont souhaité s'exprimer au cours de la séance plénière d'aujourd'hui. Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste: l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur de la Chine et l'Ambassadeur des Pays-Bas.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Leonid Skotnikov.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): À notre grand regret, la Conférence du désarmement n'est toujours pas parvenue à un compromis sur le programme de travail et n'a toujours pas rendu possible la reprise des travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Or, cette question est une des plus importantes dans le domaine de la sécurité internationale. Malheureusement, les nouvelles reçues depuis une semaine ne rendent la résolution de cette question que plus urgente. La Conférence peut et doit jouer un rôle majeur dans la résolution de ce problème. La Russie a toujours prôné l'ouverture de négociations à la Conférence et la rédaction d'un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace. Néanmoins, pour faciliter la recherche d'un consensus sur le programme de travail, nous avons indiqué que nous étions prêts à appuyer un mandat de discussion à donner à un comité spécial sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, tel qu'il est présenté dans la proposition des cinq ambassadeurs. Nous attendons la même flexibilité en retour, de sorte que la Conférence puisse enfin avancer vers l'adoption d'un programme de travail équilibré et vers la reprise de ses activités de fond.

En juin 2002, les délégations de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine, accompagnées d'un groupe de coauteurs, ont soumis à la Conférence du désarmement le document de travail CD/1679, intitulé «Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux». Nous avons été heureux de l'accueil réservé à ce document par nos partenaires. La plupart des délégations ont activement participé à l'examen de ce document, tant dans le cadre des réunions organisées spécialement par les auteurs que lors de rencontres bilatérales fort utiles. L'intensité des discussions suscitées par l'initiative sino-russe sur la non-implantation d'armes dans l'espace a démontré que les questions abordées dans le document étaient d'actualité et que la majorité des États membres de la Conférence étaient prêts à relancer un travail de fond sur ce point à la Conférence.

L'intensité des échanges a prouvé que la communauté internationale prenait de plus en plus conscience de la réalité des risques d'extension à l'espace de la course aux armements, qu'elle appuyait l'idée de maintenir l'espace dépourvu d'armes de toute nature, et qu'elle comprenait la nécessité de mener des négociations en vue de parvenir à un instrument international juridiquement contraignant en la matière. Dans ce contexte, les États se sont notamment prononcés en faveur d'un appui aux efforts entrepris par la Russie, la Chine et d'autres États pour mettre concrètement en œuvre la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À la suite des

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

discussions qui ont eu lieu, un certain nombre d'idées et de propositions intéressantes ont été incorporées dans le document sino-russe et regroupées par les coauteurs dans un document de travail informel consistant en une compilation des commentaires et propositions relatifs au document de travail CD/1679, qui a été distribué à la Conférence en juillet 2003. Tous les commentaires, les idées et les propositions quant au fond qui ont pu être pris en considération par les auteurs dans la suite de leurs travaux sur le document de travail CD/1679 sont contenus dans ce document.

Nous n'avons pas cherché à améliorer le document, mais plutôt à rassembler des idées de façon parallèle, de sorte que, lorsque les travaux du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace reprendront, les auteurs seront en mesure de préparer non pas une nouvelle version du document de travail, mais un projet d'instrument international à soumettre à l'examen du Comité spécial. Dans le même temps, ce travail de compilation a permis d'éclaircir un certain nombre d'aspects de l'initiative sino-russe, et a surtout favorisé un examen plus approfondi de cette question. Des points de vue importants et constructifs sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace ont été exprimés lors de la séance plénière informelle tenue par la Conférence du désarmement le 27 mai 2004, mais aussi lors de la séance plénière officielle du 26 août 2004. Nous notons également avec satisfaction l'attention dont a fait l'objet l'initiative sino-russe lors des conférences et séminaires internationaux. Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importante et fructueuse conférence internationale qui s'est tenue à Genève les 25 et 26 mars 2004, sous l'égide du Ministère canadien des affaires étrangères et du commerce international, de l'UNIDIR, et d'un certain nombre de grandes organisations non gouvernementales du Canada et des États-Unis. Une contribution utile à l'étude de cette question a également été apportée dans le cadre d'une conférence internationale représentative tenue dans cette salle les 21 et 22 mars 2005 sur le thème «Sauvegarde de la sécurité spatiale: prévention d'une course aux armements dans l'espace», organisée par la Chine, la Russie, l'UNIDIR, et la Fondation Simons, du Canada.

En août 2004, soucieuses de donner de l'ampleur à leur initiative, la Russie et la Chine ont conjointement établi et distribué à la Conférence deux documents thématiques informels portant l'un sur les instruments juridiques internationaux existants et la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace et l'autre sur les aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui concernent la vérification. Consacrés à deux aspects spécifiques du document de travail CD/1679, ces deux documents répondent à une série de questions soulevées lors des discussions, et on y définit les orientations possibles des futurs travaux. Associés aux documents cités précédemment, ils pourraient constituer une base de travail pour un comité spécial reconstitué sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Les délégations russe et chinoise à la Conférence du désarmement continuent à élargir leur initiative visant à empêcher le déploiement d'armes dans l'espace. Comme nous l'avons promis, nous vous présentons aujourd'hui un autre document thématique informel établi conjointement par nos deux délégations. Ce document est accompagné du texte de la présente intervention. Il porte sur les questions de définitions dans les instruments juridiques relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Vous vous en souvenez, lors des discussions sur l'initiative sino-russe, certains États ont appelé l'attention sur le fait que le document CD/1679 ne comportait aucune section traitant spécifiquement des «termes et définitions», ce qui,

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

affirmaient-ils, ouvrait la voie à une interprétation arbitraire de certaines des obligations fondamentales inscrites dans l'accord international proposé par la Russie et la Chine. Selon un autre point de vue, le présent document ne devait pas être surchargé de définitions, à l'image des autres accords existants concernant l'espace.

Le document thématique informel distribué aujourd'hui porte sur cette question, sur les moyens possibles de la régler, et sur certains aspects concrets de possibles définitions de termes aussi essentiels que «espace», «objet spatial», «arme spatiale», etc. À l'instar des documents précédents soumis par la Russie et la Chine, ce document constitue dans une large mesure une invitation à travailler et créer ensemble, et alimente la réflexion et la discussion. Nous invitons toutes les délégations à examiner attentivement le document présenté aujourd'hui et accueillerons avec intérêt leurs réflexions et leurs remarques. Nous avons l'intention d'organiser prochainement une nouvelle rencontre ouverte à tous, consacrée à l'examen des trois documents thématiques informels établis par les délégations russe et chinoise. Nous espérons que l'examen approfondi des questions traitées dans ces documents nous permettra de progresser vers notre but, à savoir l'élaboration d'un instrument juridique international sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Nous attendons également vos commentaires concernant ces documents, commentaires qui pourront nous être adressés sous n'importe quelle forme, notamment dans le cadre de rencontres bilatérales.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hu Xiaodi.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, la délégation chinoise vous félicite de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et salue les efforts infatigables que vous déployez pour faire avancer les travaux de la Conférence. Depuis des années, la Chine, la Fédération de Russie et d'autres pays font le maximum pour faire progresser, au sein de la Conférence du désarmement et de la communauté internationale en général, la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Chine et la Russie prônent la négociation, dans le cadre de la Conférence, d'un instrument juridique international interdisant le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. À cette fin, nous avons soumis un document de travail, publié sous la cote CD/1679.

Depuis que le document CD/1679 a été soumis, des délégations ont proposé que des dispositions concernant les définitions et la vérification y soient intégrées, de façon à définir la portée et le régime de vérification du futur instrument. Nous remercions sincèrement ceux qui ont fait ces propositions pertinentes. Au mois d'août de l'année dernière, suite à ces propositions, les délégations chinoise et russe ont distribué deux documents thématiques informels, un sur les instruments juridiques internationaux existants et la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, et l'autre sur les aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui touchent la vérification. Aujourd'hui, les délégations chinoise et russe distribuent un autre document thématique informel conjoint portant sur les questions de définitions concernant les instruments juridiques relatifs à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, dans le but de faciliter la compréhension de nos positions et des documents de travail pertinents.

(M. Hu, Chine)

L'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Skotnikov, vient de présenter ce document informel au nom de nos deux délégations. Pour l'essentiel, ce document présente les définitions provisoires que nous proposons pour les termes «espace», «objet spatial» et «arme spatiale». Nous espérons que ce document informel alimentera les réflexions de chacun concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et qu'il sera une base intéressante pour la négociation, à la Conférence, d'un futur instrument juridique relatif à cette question. Nous invitons toutes les délégations à nous faire part de leur avis concernant le document informel. Travaillons ensemble à son développement pour consolider les bases des futures négociations.

La Conférence d'examen du TNP de 2005 tenue le mois dernier a été incapable de se mettre d'accord sur un document final concernant les questions de fond touchant la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La Chine trouve ce résultat regrettable. Cependant, à l'instar de nombreux autres États parties, elle pense que le TNP a joué et jouera encore un rôle crucial dans l'effort visant à préserver le régime international de non-prolifération nucléaire, à réduire les menaces que font peser les armes nucléaires, et à maintenir la paix et la sécurité mondiales. Comme elle l'a toujours fait, la Chine s'acquittera pacifiquement de toutes les obligations qui lui incombent en vertu du TNP et participera de façon positive et constructive au processus d'examen du TNP dans le but de promouvoir les trois objectifs inscrits dans le Traité, à savoir la prévention de la prolifération des armes nucléaires, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le désarmement nucléaire.

Des événements inquiétants se sont récemment produits dans le domaine spatial, qui ne font que renforcer le caractère urgent des efforts à entreprendre pour empêcher l'implantation d'armes dans cet environnement. La Chine appelle les États membres de la Conférence du désarmement à faire preuve de volonté et de courage politiques en se mettant d'accord sur un calendrier de travail, de sorte que nous puissions commencer un travail de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité à donner aux États non dotés d'armes nucléaires, et un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, toutes ces questions ayant une incidence sur la paix et la sécurité internationales.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Chris Sanders.

M. SANDERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Puisque c'est la première et aussi probablement la dernière fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter et de vous assurer de l'indéfectible appui de ma délégation dans vos efforts visant à faire progresser les travaux de la Conférence.

(L'orateur poursuit en français)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, la Croatie et la Turquie, pays candidats, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association

(M. Sanders, Pays-Bas)

et candidats potentiels, la Norvège et l'Islande, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine, se rallient à cette déclaration.

Nous constatons que malgré les efforts du Président de la septième Conférence d'examen du TNP et de son bureau, et malgré les efforts de l'Union et de la plupart des autres États parties, la Conférence d'examen du TNP n'a pas pu arriver à un document par consensus traitant des questions de fond. L'Union a activement contribué aux efforts en vue de l'adoption d'un tel document au cours de la Conférence d'examen. En effet, la position commune adoptée par les Ministres des affaires étrangères des 25 États membres de l'Union européenne intitulée «Position commune du Conseil relative à la Conférence d'examen de 2005 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires» et présentée au cours de la Conférence consiste à contribuer, et je cite, «à un examen structuré et équilibré du fonctionnement du TNP à la Conférence d'examen de 2005 incluant la mise en œuvre des engagements souscrits par les États parties dans le cadre dudit Traité, ainsi qu'à l'identification des domaines et des moyens à travers lesquels des progrès supplémentaires devraient être recherchés à l'avenir».

L'Union reste convaincue que la position commune représente ainsi un document de fond autour duquel un consensus de la Conférence aurait pu être établi. C'est avec cette conviction que l'Union a non seulement introduit des propositions de formulation dans les trois grandes commissions de l'Assemblée générale, mais a également présenté des documents de travail sur la question du retrait et sur le partenariat mondial pour la réduction de la menace par la coopération. Pour l'Union, l'importance réside dans les trois piliers du TNP, à savoir la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire au titre de l'article VI et les usages pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi que les questions de l'Iran, de la Corée du Nord, de l'Asie du Sud et les autres questions régionales y compris celles du Moyen-Orient, les zones exemptes d'armes nucléaires, la question du retrait du Traité, les garanties de sécurité et l'universalisation du Traité. Tous ces aspects méritent une grande attention. L'Union regrette donc que plusieurs États parties aient empêché de traiter les propositions de fond des Première et Troisième Commissions et de leurs organes subsidiaires de la même façon que les documents de fond de la Première Commission, ayant pourtant le même statut, comme documents ne faisant pas l'objet d'un accord. Ceci est particulièrement regrettable parce que, de cette manière, l'équilibre entre les trois piliers du Traité n'est plus reflété de manière appropriée dans les documents de la Conférence.

Tout au long de la Conférence, l'Union s'est montrée flexible et a contribué de façon constructive à l'ensemble des débats formels et informels. Elle regrette fortement que cette flexibilité et cet esprit constructif n'aient pas été plus largement partagés, ce qui aurait permis de résoudre les questions de procédure plus rapidement et de profiter de la Conférence pour aboutir à des résultats substantiels par consensus. Malgré cette situation difficile et le manque de temps disponible pour les discussions de fond, nous avons eu un débat général approfondi et global et un travail de fond dans les trois grandes commissions sur la base des nombreux documents présentés par les délégations, auxquels l'Union a contribué de façon substantielle notamment par sa position commune.

L'Union reste plus que jamais convaincue que le TNP, en donnant à tous les États un cadre de sécurité et de stabilité, contribue de façon déterminante à la cause de la paix. Le respect

(M. Sanders, Pays-Bas)

par toutes les parties au Traité des obligations qui leur incombent est la condition essentielle pour que ce cadre de sécurité collective soit préservé dans les décennies à venir. L'Union réaffirme à nouveau son soutien aux décisions et à la résolution adoptées lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et au document final de la Conférence d'examen tenue en 2000, et ce, en tenant compte de la situation actuelle. L'Union est résolue à préserver l'intégrité du Traité et constate que le document final et le programme de travail que nous avons adoptés constituent une référence pour la préparation du processus d'examen. Elle s'engagera sur la base de la position commune adoptée pour cette conférence et avec le même sens des responsabilités dans le processus d'examen du traité à venir. Dans ce contexte, et pour contribuer à un meilleur fonctionnement du processus d'examen renforcé, l'Union est d'avis qu'il faut envisager de tenir à Vienne la première réunion de la Commission préparatoire en 2007, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'AIEA. La deuxième réunion de la Commission préparatoire se tiendrait selon l'usage à Genève, et la troisième à New York.

(L'orateur reprend en anglais)

Je poursuis mon intervention par une brève annonce. Puisque j'ai la parole, permettez-moi, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, de présenter à la Conférence du désarmement la position commune formulée par l'Union européenne le 25 avril 2005 concernant la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La position commune recouvre un certain nombre d'aspects fondamentaux concernant les trois piliers du TNP: non-prolifération, désarmement et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À l'origine, ce document était la contribution de l'Union européenne à la Conférence d'examen de 2005, mais l'Union pense qu'il serait également utile à la Conférence du désarmement. Je souhaiterais que le texte de cette position commune soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement. En attendant, plusieurs exemplaires seront disponibles dans cette salle, et le document peut aussi être consulté sur le site Web de l'Union européenne.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'Ambassadeur Paul Meyer.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais m'associer à tous ceux qui ont déjà salué les efforts que vous faites en tant que Président pour faire avancer les travaux de la Conférence.

Je voudrais faire part de ma satisfaction à propos du document officieux qui vient de nous être distribué de la part des délégations russe et chinoise. C'est précisément de ce type de document de fond que nous aurons besoin si nous voulons faire progresser nos travaux dans un domaine à la fois important et complexe, celui de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je pense que nous figurons au nombre des délégations qui ont jugé qu'il serait utile d'examiner les questions et les définitions visées dans les précédents documents informels soumis par la Russie et la Chine. Nous sommes reconnaissants à ces deux délégations pour les efforts supplémentaires qu'elles ont faits pour traiter ce thème.

En effet, les définitions et la terminologie sont un élément crucial de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et pour ceux qui mettent en avant

(M. Meyer, Canada)

la notion de non-implantation d'armes dans l'espace je pense qu'il est évident que nous devons œuvrer pour une compréhension commune de ce que cette expression recouvre, et il en va de même, bien entendu, du terme «espace».

Sur un plan plus général, comme nous l'avons indiqué à de nombreuses reprises, nous sommes favorables à la reconstitution du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui faisait autrefois partie intégrante de la Conférence du désarmement. En attendant, nous pensons qu'il existe d'autres moyens d'encourager ce type d'examen de fond. L'année dernière, une des délégations ici présentes a fait une proposition concernant un groupe d'experts sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, auquel le travail sur les définitions siérait parfaitement. Nous sommes favorables à cette idée. Nous sommes également favorables à l'idée de consacrer nos séances plénières à un examen plus approfondi de cette question. Je sais que, dans son intervention, mon collègue russe a indiqué qu'il était prévu d'organiser un groupe de travail ouvert à tous, chargé d'examiner les trois documents thématiques informels que la Russie et la Chine ont présentés à ce sujet. Je serais heureux d'en entendre davantage à ce sujet, mais je pense qu'il serait possible, peut-être en consultation avec la présidence, de choisir un cadre approprié pour permettre les travaux et la formulation de commentaires que méritent ces documents de travail intéressants.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Je n'ai pas d'autres orateurs inscrits sur la liste pour aujourd'hui. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Puisque cette séance plénière est la dernière sous la présidence du Nigéria, et puisque c'est la tradition, je voudrais faire à votre intention quelques remarques de conclusion personnelles. La semaine dernière, je vous ai fait l'exposé complet des résultats de mes consultations visant à dégager un consensus sur notre programme de travail. Je vous ai informés des diverses propositions qui avaient été faites et me suis engagé à poursuivre mes consultations, afin d'identifier les éventuelles possibilités que nous pourrions utiliser pour transformer les résultats de la Conférence d'examen du TNP en mesures positives et dynamiques pour la Conférence du désarmement.

J'ai rencontré hier les coordonnateurs régionaux et je dois dire qu'il n'y a eu aucun changement dans les positions des groupes concernant les diverses questions et propositions, y compris la proposition visant à inscrire les questions fondamentales au calendrier.

Alors que des divergences demeurent sur la façon de traiter les questions fondamentales, il est évident que notre inflexibilité est à l'origine de notre échec à tous. Les délégations ont des perceptions différentes de ce qui constitue une menace contre leur sécurité nationale et, donc, de l'ordre des priorités à donner aux questions fondamentales. Toutefois, nous devons comprendre et accepter le fait que, dans le monde d'aujourd'hui, placé sous le signe de la mondialisation, les menaces n'ont pas de frontières. Dans la quête d'une sécurité collective efficace et effective, nous devons comprendre que ce qui est une menace pour l'un est aussi une menace pour nous tous. J'en appelle par conséquent aux délégations pour qu'elles recommandent à leurs capitales de prendre en considération les préoccupations des autres, de sorte que nous puissions nous

(Le Président)

entendre sur un programme de travail équilibré et complet. Bien que ma présidence arrive à son terme, je lance cet appel dans le but de faciliter les efforts de mon successeur, l'Ambassadeur Wegger Chr. Strømmen, le distingué représentant de la Norvège, qui, j'en suis totalement persuadé, continuera à rechercher un consensus. Je tiens à l'assurer de mon appui indéfectible dans les initiatives qu'il prendra en tant que Président.

Je dois dire que j'ai apprécié la possibilité de travailler avec vous tous durant mon mandat. Selon moi, toutes les délégations souhaitent que la Conférence se remette au travail et sont prêtes à faire le maximum pour parvenir à un consensus sur ce point. Je suis convaincu que toutes les délégations auraient déjà fait preuve de souplesse et seraient depuis longtemps tombées d'accord sur un programme de travail si cela était en leur pouvoir. La solution au problème ne semble pas se trouver à Genève mais dans les capitales, c'est-à-dire là où naît la volonté politique. Je ne pense pas, comme on l'entend souvent dire, qu'il n'y a pas ici de volonté politique. Ce qui nous manque, c'est la forme de volonté politique qui favorise un essor du multilatéralisme dans l'environnement mondialisé que nous connaissons aujourd'hui. Autrefois, nous avions cette volonté politique. Nous devons la retrouver pour la réinsuffler dans le travail de la Conférence du désarmement.

En conclusion, je saisis l'occasion pour remercier toutes les délégations de leur appui, de leur coopération, de leur compréhension et, surtout, de la sensibilité dont elles ont fait preuve durant ma présidence. Je tiens tout particulièrement à remercier les coordonnateurs des groupes régionaux; mes prédécesseurs, les Ambassadeurs des Pays-Bas et de la Nouvelle-Zélande; et mon successeur, l'Ambassadeur de la Norvège, pour l'appui qu'ils n'ont cessé de m'accorder dans l'exercice de mon mandat. Par la même occasion, je remercie aussi le Secrétaire général de la Conférence, son adjoint, le personnel du Département des affaires de désarmement et le secrétariat pour leur appui à mes efforts. Enfin, les interprètes ont fait un travail remarquable qui mérite ma reconnaissance et ma considération. Merci à tous.

La prochaine séance plénière aura lieu sous présidence norvégienne jeudi prochain, le 16 juin 2005 à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 10 h 50.
